BOURGES PLUS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LE PREFET DU CHER

Préfecture du Cher
Place Marcel Plaisant
18020 BOURGES CEDEX

DIRECTION HABITAT URBANISME DURABLE
Référence : AP/2026.17195
Affaire suivie par Aline PAGNOT
Tél : 02 48 57 80 00
aline.pagnot@agglo-bourgesplus.fr

Bourges, le

Objet : Projet de développement de l'entreprise KNDS Ammo France

Monsieur le Préfet,

Vous nous avez transmis le 21 juillet 2026, pour avis, le projet de développement de l'entreprise KNDS Ammo France et les adaptations des documents d'urbanisme nécessaires pour permettre la réalisation de ce dernier.

Conformément aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), l'agglomération soutient activement l'activité économique locale, et plus particulièrement l'industrie de la défense.

Les motifs et les données essentiels des modifications du document d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet sont explicites et l'agglomération y souscrit.

Le dossier fait état de la création de la nouvelle zone de stationnement dont l'impact sur les mobilités pourrait être développé.

Dans le cadre de la finalisation du dossier du PLUi, il est attendu une actualisation du rapport de présentation et de l'évaluation environnementale. Enfin, il est recommandé de s'assurer qu'aucun article du règlement écrit de la zone UEb ne constitue un obstacle aux différents projets de construction envisagés qui, par leur nature (pyrotechnie), impliquent des dispositions qui leur sont propres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma respectueuse considération.

Richard BOUDET
Président de Bourges Plus
28 juil. 2026